

**Secrétariat**Distr.: Générale  
6 octobre 2003Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention sur  
l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-  
atmosphérique****Note verbale datée du 1<sup>er</sup> octobre 2003, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente de l'Australie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), de l'informer que l'Australie a établi un registre des objets spatiaux lancés sur une orbite terrestre ou au-delà. La tenue du registre sera assurée par le Bureau des licences et de la sécurité spatiales du Gouvernement australien à Canberra.

---

